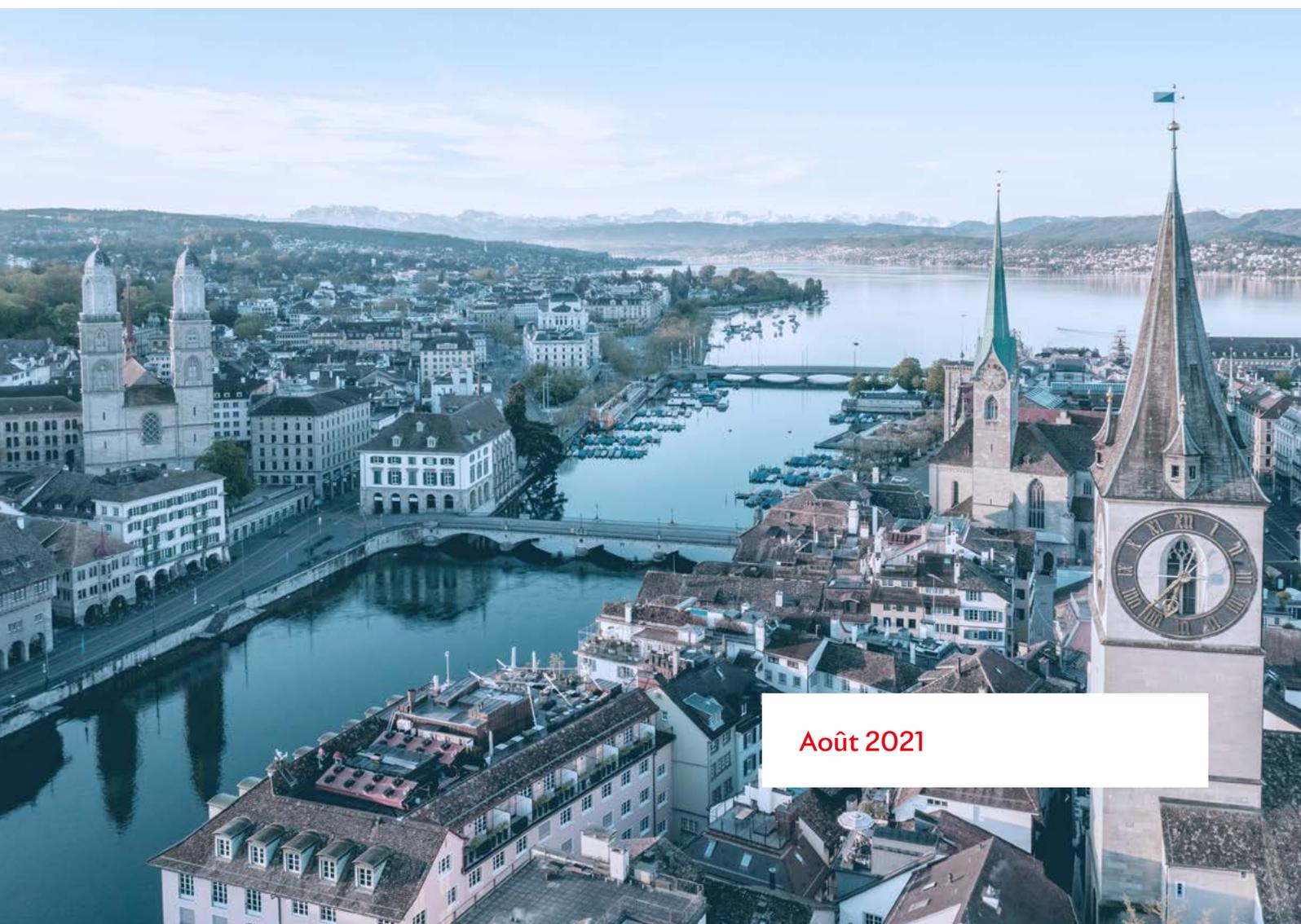


• Swiss Banking

Rapport annuel 2020 / 2021

Association suisse des banquiers



Août 2021



Avant-propos	5
1 «Ensemble, nous avons réalisé un beau parcours»	6
2 Une défense des intérêts efficace dans un contexte exigeant	10
3 L'exercice 2020 / 2021 en chiffres	16
4 L'Association suisse des banquiers au service des banques	18
5 Rapport de gestion de l'ASB	26
6 Bilan	28
7 Compte de resultat	30
8 Tableau des flux de tresorerie	31
9 Annexe	32
10 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	36



Herbert J. Scheidt
Président



Jörg Gasser
CEO

Avant-propos

Madame, Monsieur, chers lecteurs,

Ce rapport annuel de l'Association suisse des banquiers (ASB) est placé sous le signe du changement – changement qui s'est manifesté dans bien des domaines au cours des derniers mois. La pandémie de COVID-19 continue de tenir le monde en haleine. Cela a des incidences sur nos rencontres, notre travail, notre société, et donc aussi sur nos membres, les banques en Suisse.

En ces temps difficiles, les banques continuent d'assumer pleinement leur rôle: elles restent des fournisseurs de crédit fiables et des piliers solides pour l'ensemble de l'économie. Quant à l'Association suisse des banquiers, elle soutient ses membres dans leur travail quotidien, comme vous le lirez dans ce rapport annuel. Celui-ci, qui se présente sous une forme nouvelle, vise à vous donner un aperçu global de nos activités.

Le changement est aussi au cœur des propos de notre Président, Herbert J. Scheidt, dans un entretien où il dresse le bilan des douze derniers mois et où, à la veille de passer le flambeau, il revient sur ses cinq années de présidence.

Les pages qui suivent vous proposent, au regard des priorités du Conseil d'administration, un bref retour sur les événements marquants qui ont donné le cap au travail de l'Association suisse des banquiers pendant cet exercice. Vous trouverez ensuite un aperçu des autres thèmes d'actualité traités par les quelque 500 expert.e.s qui composent nos comités directeurs, nos commissions spécialisées et nos groupes de travail, ainsi que par les collaboratrices et les collaborateurs de l'ASB.

Enfin, ce rapport annuel récapitule tous les chiffres importants de l'exercice écoulé, lequel a été riche en nouveaux défis, y compris pour l'Association suisse des banquiers. Grâce au soutien de nos membres, nous avons été à la hauteur de la tâche, et c'est d'un exercice fructueux que nous rendons compte ici.

En vous souhaitant une intéressante lecture, nous nous réjouissons de vous rencontrer à nouveau et de poursuivre le dialogue avec vous.



Herbert J. Scheidt
Président



Jörg Gasser
CEO

1 «Ensemble, nous avons réalisé un beau parcours»

Le Président de l'Association suisse des banquiers (ASB), Herbert J. Scheidt, dresse le bilan d'une année marquée par la pandémie de COVID-19 ainsi que par de nombreux changements. Il revient également sur son mandat à la tête de l'Association.

Herbert J. Scheidt, quel bilan tirez-vous de l'année écoulée pour l'Association suisse des banquiers?

Herbert J. Scheidt. En dépit du confinement et de toutes les difficultés qu'il a générées en termes d'organisation du travail, notre Association a réalisé un immense travail et obtenu des résultats tangibles, comme le montre ce rapport annuel. Des étapes importantes ont été franchies concernant la réforme de l'impôt anticipé et la suppression des droits de timbre, ce qui m'a particulièrement réjoui. Il s'agit là d'un dossier primordial pour la compétitivité de notre place financière. Après des années de travail, nous avons grandement avancé dans la bonne direction. Je tiens d'ailleurs à remercier les collaboratrices et les collaborateurs de l'Association suisse des banquiers qui, malgré la pandémie, ont su faire preuve de la flexibilité et de l'engagement nécessaires pour atteindre ces résultats.

A titre personnel, quel regard portez-vous sur cette année de pandémie?

Le coronavirus a engendré énormément de souffrances et d'inquiétudes. On ne peut que le regretter. Mais ces inquiétudes ont aussi eu pour effet de rappeler la nécessité de rester soudés. La mise en œuvre du programme d'aides COVID-19 n'a été possible que grâce à la coopération partenariale et ouverte qui s'est établie entre l'ASB, les banques membres, les milieux politiques et les autorités. Toutes les parties prenantes étaient disposées à faire passer leurs intérêts particuliers après l'objectif général, à savoir alimenter rapidement notre économie en liquidités et sauver ainsi d'innombrables emplois. La conviction que l'économie et la société ne sont pas opposées, mais vont de pair, nous a beaucoup aidés à surmonter la crise. Heureusement, nous sommes aujourd'hui en très bonne posture par rapport à d'autres pays. Nous pouvons ainsi concentrer notre énergie sur des sujets qui nous permettront de forger l'avenir.

«La mise en œuvre du programme d'aides COVID-19 n'a été possible que grâce à la coopération partenariale et ouverte qui s'est établie entre l'ASB, les banques membres, les milieux politiques et les autorités.»

Vous parlez de forger l'avenir. Quel rôle une association comme l'Association suisse des banquiers peut-elle jouer à cet égard?

Pour commencer, il est important que prévalent au sein de l'Association des modes de pensée et de travail appropriés. Notre action vise des objectifs globaux, comme la compétitivité de la place financière



«Notre action vise des objectifs globaux, comme la compétitivité de la place financière et de l'économie suisse dans son ensemble.»

et de l'économie suisse dans son ensemble. Face à des enjeux de ce niveau, les différents intérêts en présence sont souvent source de complexité, de sorte qu'il faut beaucoup de temps et d'engagement pour élaborer des solutions à la fois pertinentes et concertées. Ce n'est pas toujours simple mais, lorsqu'on parvient à trouver les bons compromis, le rôle fédérateur de l'Association suisse des banquiers, qui est l'une des grandes associations faïtières de l'économie suisse, est important. En mettant l'accent sur l'intérêt général et en recherchant un juste équilibre entre les intérêts de nos interlocuteurs, nous formons un système démocratique en miniature. Dans une société pluraliste où les médias numériques et les réseaux sociaux sont rois, c'est un travail extrêmement précieux pour les décideuses et les décideurs politiques. Notre Association leur présente en effet des solutions concertées, viables et conformes à l'intérêt général, qui servent ensuite de base pour trancher à l'échelon politique.

Diriez-vous dès lors que l'Association suisse des banquiers concilie les intérêts propres à différents acteurs dans le cadre du processus politique de formation de l'opinion?

C'est un élément important de notre activité. Mais ce travail de persuasion n'est efficace que si l'Association suisse des banquiers dispose de très solides connaissances pratiques car, en fin de compte, on ne convainc jamais que par des arguments factuels et bien étayés sur le plan technique. Un autre élément clé de notre activité est la ferme volonté d'aller de l'avant. Notre Association a comme objectif de créer

des conditions-cadres qui renforcent la compétitivité de nos membres et favorisent l'innovation au sein de nos banques. C'est pourquoi, au cours des cinq dernières années, nous avons évolué pour devenir un centre de compétences résolument orienté vers l'avenir, à l'image d'un think tank. Cela nous permet de forger aujourd'hui les conditions-cadres de demain. Nous avons été et restons particulièrement actifs, par exemple, dans les domaines de la cybersécurité, de l'application des nouvelles technologies numériques comme le cloud, ou encore de la prise en compte des critères de développement durable en matière de placement et de financement.

Monsieur Scheidt, au cours de l'année écoulée il y a eu beaucoup de gros titres dans les médias, dont celui-ci: après cinq ans de mandat, vous allez quitter la présidence de l'ASB lors de la prochaine Assemblée générale, en septembre. Qu'est-ce qui vous a incité à prendre cette décision?

Mon élection à la présidence de l'Association suisse des banquiers, en 2016, a été précédée d'une décision du Conseil d'administration visant à lancer une réorientation stratégique et organisationnelle globale de notre Association. Je me suis fixé pour mission de concrétiser cette réorientation en coopération avec les membres et le Secrétariat. Mon objectif était de faire du repositionnement de l'ASB un succès. Mais je tenais aussi à céder ma place au moment opportun. Personnellement, j'ai toujours eu dans l'idée que ce moment serait celui où je serais en mesure de transmettre une association saine et bien positionnée à un successeur qui répondrait aux critères requis, qui pourrait consacrer le temps nécessaire à ce mandat et qui aurait envie de l'assumer. Nous avons trouvé un tel successeur en la personne de Marcel Rohner. Et comme je fête cette année mon 70^e anniversaire, l'heure est venue pour moi de passer le flambeau.

«L'Association suisse des banquiers est aujourd'hui un interlocuteur unanimement respecté et recherché, qui traite d'égal à égal avec les politiques et les autorités.»

Herbert J. Scheidt, si vous aviez un message à transmettre à votre successeur, Marcel Rohner, quel serait-il?

Je n'ai pas de conseils à donner. Mais peut-être puis-je me permettre un constat: l'ASB a réalisé un beau parcours. L'Association suisse des banquiers est aujourd'hui un interlocuteur unanimement respecté et recherché, qui traite d'égal à égal avec les politiques et les autorités. Cela montre que dans notre pays il est possible de façonner les choses et que le travail des associations est une composante importante du système politique – un système auquel, pour ma part, je suis attaché. Mais surtout, à toutes celles et tous ceux qui, au sein de l'Association suisse des banquiers et des banques membres, m'ont accompagné, je souhaite exprimer ma vive gratitude pour leurs précieuses contributions dans le cadre des travaux de nos divers organes ainsi que pour leur engagement sans faille en faveur de la place financière suisse.





2 Une défense des intérêts efficace dans un contexte exigeant

La crise liée au coronavirus continue d'impacter fortement la vie économique et sociale. Les banques assument leur responsabilité et sont des partenaires fiables pour l'ensemble de l'économie, ce que reconnaît une large part de la population suisse. Au cours de l'exercice sous revue, les conditions-cadres dans lesquelles évoluent les banques ont connu une évolution très dynamique. Au total, pour beaucoup des priorités politiques de l'Association suisse des banquiers, on a enregistré des avancées importantes, voire des succès.

Tous les deux ans, sur mandat de l'Association suisse des banquiers, l'institut de sondage gfs.bern interroge la population de notre pays sur son opinion concernant les banques suisses. [L'enquête d'opinion](#) publiée en mai 2021 révèle que les avis positifs atteignent un pic sans précédent. Au cours des vingt dernières années, jamais la perception des banques par les Suissesses et les Suisses n'a été aussi positive qu'aujourd'hui. Le programme de crédits aux PME a joué un rôle non négligeable dans cette évolution, puisqu'il fait quasiment l'unanimité au sein de la population suisse. Les banques ont démontré pendant la crise liée au coronavirus que même dans les périodes difficiles, elles assument pleinement leur rôle et restent des fournisseurs de crédit fiables et des piliers solides pour l'ensemble de l'économie. Une coopération étroite ainsi qu'une très bonne coordination entre les banques, la Confédération, les autorités et l'ASB ont permis de lancer avec succès le programme de crédits qui, au printemps 2020, est venu en aide aux petites et moyennes entreprises (PME) confrontées à des pénuries de liquidités.

Alors que la pandémie de COVID-19 se prolongeait sur une deuxième année, l'évolution du cadre réglementaire et fiscal pour les banques est restée dynamique. Cela a nécessité de la part des banques qu'elles défendent les intérêts du secteur avec vigueur et efficacité dans la Berne fédérale. Le Conseil d'administration de l'ASB a défini des priorités stratégiques pour l'année 2021 (voir graphique). Pour beaucoup d'entre elles, on a enregistré ces derniers mois des avancées importantes, voire des succès.

La révision de la loi sur le blanchiment d'argent entérinée

L'adoption de la **révision de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA)** lors de la session de printemps 2021 compte parmi les succès remportés. Le secteur bancaire, le Conseil fédéral et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) ont coopéré étroitement et se sont engagés de telle sorte qu'un échec a pu être évité. L'ASB s'est engagée en première ligne pour faire aboutir le projet. Du point de vue de la branche, la perspective de sortir du processus de suivi renforcé du Groupe d'Action Financière (GAFI) a été d'emblée une motivation phare. Les dispositions révisées intègrent une grande partie des propositions initiales du Conseil fédéral, comme par exemple l'obligation de vérifier l'identité de l'ayant droit économique et celle de vérifier périodiquement l'actualité des données relatives aux client.e.s. La Suisse dispose désormais d'une loi sur le blanchiment d'argent à la fois moderne et adaptée à notre époque, qui devrait lui permettre de sortir du processus de suivi renforcé du GAFI. En assurant une application rapide et globale des nouvelles dispositions, les banques suisses contribuent à renforcer l'intégrité de la place financière.

Les banques sont en train de se mettre en conformité avec les exigences et les obligations résultant de la **loi sur les services financiers (LSFin)** et de la **loi sur les établissements financiers (LEFin)**, ou viennent d'achever ce processus. Pour répondre aux questions de mise en œuvre qui se posent à elles, l'Association suisse des banquiers met à leur disposition une plateforme d'échange d'informations. Elle a également institué un groupe de travail spécifique, qui fait office de groupe d'expert.e.s pour les questions complexes d'interprétation. Dans le même temps, l'ASB a entrepris de réviser et d'adapter toutes ses directives impactées par la LSFin. Elle suit enfin avec intérêt les évolutions en cours concernant le **droit du trust**. Le projet de loi y relatif devrait être mis en consultation à l'automne 2021 et l'ASB prendra position.

Priorités de l'Association suisse des banquiers en 2021



Numérisation

- Cybersécurité
- Open finance



Accès au marché

- Solutions bilatérales
- Approches viables au niveau de l'UE



Finance durable

- Publication
- Classification



Fiscalité (conditions-cadres)

- Impôt anticipé / droits de timbre
- Global Minimum Taxation



Réglementation des marchés financiers

- Bâle III final
- Protection des déposants



Réglementation

- Révision de la LBA
- LSFin / LEFin
- Développement du droit du trust

L'attrait fiscal de la place suisse mis à l'épreuve

Comparé à des marchés étrangers concurrents comme ceux de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de Singapour ou de Hong Kong, le marché suisse des produits de placement est notoirement sous-développé. Un exemple: le volume des obligations d'entreprises suisses s'élève à environ CHF 500 milliards, dont les trois quarts sont émis non pas en Suisse, mais à l'étranger, où aucun impôt anticipé n'est dû. Les entreprises suisses procèdent ainsi pour rester compétitives. La plupart des investisseuses et des investisseurs pourraient certes demander le remboursement de l'**impôt anticipé** suisse, mais c'est un processus long et fastidieux. Il est donc plus simple pour eux de se tourner vers des titres étrangers non soumis à des déductions fiscales. Cela constitue un désavantage pour la Suisse, car qui dit émission à l'étranger dit aussi transfert à l'étranger d'une grande partie de la création de valeur. La réforme de l'impôt anticipé telle que soumise par le Conseil fédéral au Parlement en avril 2021 constitue un projet viable et convaincant, qui vise à renforcer efficacement le marché des capitaux tout en répondant aux attentes de la place financière comme de la place économique. Ce projet, en cours depuis plusieurs années, est le fruit d'intenses discussions avec les autorités et parmi les acteurs économiques. C'est à présent au Parlement de se prononcer et l'Association suisse des banquiers s'engage aux côtés des milieux économiques en faveur de la proposition de réforme du Conseil fédéral. Par ailleurs, et c'est un autre aspect majeur de ses activités en matière fiscale, l'ASB accompagne les travaux politiques visant

à faire aboutir la suppression des **droits de timbre**. Elle salue la suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre, adoptée par le Parlement lors de sa session d'été 2021. Les réformes concernant l'impôt anticipé et les droits de timbre revêtent aujourd'hui une importance accrue dans le contexte des évolutions internationales en matière de politique fiscale et du **projet de l'OCDE sur l'imposition de l'économie numérique**. A cet égard, l'ASB nourrit un dialogue régulier avec les autorités et avec des associations partenaires, afin de les conseiller sur ce dossier crucial pour la place économique suisse et de faire valoir aussi tôt que possible les attentes spécifiques du secteur financier auprès du groupe de travail national.

Bâle III final et la révision de la loi sur les banques en bonne voie

Les travaux visant à mettre en œuvre en Suisse les éléments restants du train de réformes du Comité de Bâle (**Bâle III final**) sont en cours et, globalement, ils sont bien engagés. L'Association suisse des banquiers s'implique activement dans le cadre du groupe de travail national institué à cet effet, en vue d'aboutir à une application crédible et proportionnée. Les principales lignes directrices qui guident son approche sont les suivantes: prise en compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre sur les places financières comparables («synchronisation»), différenciation efficace des exigences selon les types d'établissement (proportionnalité) et, évaluation probante des effets économiques potentiels (étude quantitative d'impact et analyse d'impact de la réglementation). Ce grand chantier réglementaire constitue une priorité absolue pour l'ASB, qui nourrit un dialogue constructif avec les autorités. On observe également des progrès en ce qui concerne la **révision partielle de la loi sur les banques**. En mars 2021, le Conseil national en tant que conseil prioritaire a examiné le projet et tenu compte d'attentes importantes exprimées par le secteur bancaire (notamment pas de renforcement des dispositions par rapport au message du Conseil fédéral, neutralité des coûts pour la garantie des dépôts). La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats s'est penchée sur le projet en mai 2021, puis le Conseil des Etats fera de même à l'automne 2021. Quant à l'Association suisse des banquiers, elle continuera de suivre le processus parlementaire de très près. En outre, il s'agira désormais de contribuer de manière proactive aux travaux concernant l'ordonnance.

Finance durable: cap sur le financement de la transition climatique

Après s'être focalisée en 2020 sur les activités de placement (en publiant notamment un [guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés](#)), l'Association suisse des banquiers a choisi en 2021 de mettre l'accent sur le volet du financement, qui ne cesse de gagner en importance. Financer les mesures d'atténuation du changement climatique sera une tâche à plus long terme. Les fonds publics ne suffiront pas pour assurer le financement des objectifs de développement durable et des engagements résultant de l'Accord de Paris. Il faudra impérativement mobiliser des fonds privés. Dès lors, l'orientation du système financier vers les objectifs climatiques revêt une importance accrue et est d'ailleurs considérée comme un facteur essentiel par diverses instances financières internationales. Si la Suisse entend devenir un pôle international en matière de finance durable et contribuer ainsi au financement du développement durable, il convient d'accorder toute l'attention requise aux conditions-cadres permettant de mobiliser des fonds privés. L'Association suisse des banquiers a publié à la mi-août une [étude](#) réalisée en collaboration avec le Boston Consulting Group et qui analyse ces questions pour la Suisse.

En matière de finance durable, la discussion concernant les aspects réglementaires porte en particulier sur la **publication** et la **taxonomie**. L'Association suisse des banquiers coopère avec la Confédération, les autorités et la branche pour concrétiser les exigences quant à la publication des risques financiers liés au climat.

Dans ce cadre, la FINMA a organisé en début d'année une consultation sur la révision partielle de la circulaire «Publication – banques». L'ASB a indiqué dans sa réponse, d'une part, qu'elle était favorable à un alignement de la réglementation de la FINMA par rapport à la norme de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) du Forum de stabilité financière, ainsi qu'à une mise en œuvre proportionnée, fondée sur des principes et adaptée aux risques. D'autre part, elle a dit souhaiter sur le fond et logiquement que la révision suive autant que possible les prescriptions de la TCFD. L'ASB salue le fait que ces préoccupations aient été prises en compte dans la circulaire de la FINMA. Elle souligne en outre les efforts visant à développer un système de classification uniforme et harmonisé. Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales

(SFI) a réalisé en janvier une enquête sur les adaptations du droit des marchés financiers rendues nécessaires par les évolutions réglementaires au sein de l'UE en matière de finance durable et de prévention du greenwashing. Du

«L'ASB coopère avec la Confédération, les autorités et la branche pour concrétiser les exigences quant à la publication des risques financiers liés au climat.»

point de vue de l'Association suisse des banquiers, il est encore prématuré de privilégier une approche réglementaire plutôt qu'une autre, dans la mesure où le règlement européen, mais aussi d'autres travaux taxonomiques entrepris sur d'autres places financières, évoluent de manière très dynamique.

Numérisation: une étroite coopération avec les autorités et les acteurs de la branche

Dans le cadre d'un partenariat public-privé de qualité, l'Association suisse des banquiers, les autorités fédérales et les autres acteurs de la branche travaillent à l'amélioration de la cyber-résilience sur le marché financier. L'objectif est de créer des structures qui permettent aux établissements financiers et aux autorités de coopérer en vue de renforcer la prévention et d'assurer une gestion de crise efficace. Le chef de file au niveau de la Confédération est le Centre national pour la cybersécurité (National Cyber Security Centre, NCSC), dont la mise en place était une des priorités absolues de l'ASB en matière de **cybersécurité**. Avec le NCSC et les autres parties prenantes, l'ASB participe au comité de pilotage du projet et conduit divers sous-projets. Les cyber-exercices réguliers de simulation stratégique constituent un élément important des travaux menés dans ce cadre.

Participer à la mise en place d'une architecture d'open finance compte également parmi les priorités de l'ASB en matière de numérisation. L'**open finance** va durablement transformer le secteur financier. Aussi l'Association suisse des banquiers et Swiss Fintech Innovations (SFTI) ont-elles développé leur coopération sur ce sujet important et l'ont fait savoir en mars 2021. L'objectif est que la place financière suisse se dote de règles claires et efficaces, dans l'intérêt de tous les acteurs. Par ailleurs, l'ASB a fait office de coordinatrice dans l'élaboration d'un système global de répartition des rôles, qui définit clairement les compétences et les interdépendances au sein de la place financière suisse et qui délimite de manière positive les initiatives et les organisations impliquées. L'Association suisse des banquiers continuera à l'avenir de jouer un rôle déterminant de coordination dans la mise en place de l'écosystème d'open finance en Suisse. Du côté du marché, on observe également des évolutions réjouissantes, comme par exemple la création de l'OpenWealth Association. Celle-ci entend définir, maintenir et rendre opérationnelle la norme «Open API» pour une communauté mondiale de la gestion de fortune. Si ce projet aboutit, cela renforcera l'image de pionnière internationale dont bénéficie déjà la place financière suisse en matière de gestion de fortune. Par ailleurs, la coopération avec les autorités, en particulier le SFI, s'est

encore intensifiée et institutionnalisée. Elle s'inscrit dans le cadre d'un Forum stratégique sur l'open finance qui, sous l'égide du Conseiller fédéral Ueli Maurer, assure une communication commune et cohérente sur les évolutions stratégiques et réglementaires concernant l'ensemble de la place financière.

Accès au marché: développer les relations bilatérales avec l'UE

L'Association suisse des banquiers a toujours plaidé en faveur de la conclusion d'un «bon» **accord institutionnel**. Toutefois, depuis le printemps 2021, on a vu s'accumuler les indices laissant à penser que, dans sa forme actuelle et sans nouveaux efforts de la part de l'UE, cet accord ne recueillerait une majorité ni au Conseil fédéral, ni sur la scène politique nationale. Dès lors, en amont du sommet politique du 23 avril et à l'issue de celui-ci, l'ASB a intensifié ses activités auprès des autorités fédérales et du grand public, s'attachant en particulier à expliquer et rappeler combien la signature d'un accord institutionnel était importante pour le secteur financier. Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a pourtant mis un terme aux négociations avec l'UE et renoncé par là même à signer l'accord institutionnel. L'Association suisse des banquiers regrette cette décision du Conseil fédéral et souligne combien il est important de stabiliser et développer la voie bilatérale.

Au-delà des relations avec l'UE, l'ASB reste mobilisée en faveur d'une amélioration générale de l'**accès au marché d'Etats importants pour les prestataires suisses de services financiers**. A cet effet, elle s'appuie principalement sur la stratégie du Conseil fédéral en matière de marchés financiers, publiée en décembre 2020, qui prend largement en compte les attentes et les approches prioritaires de la branche. Le projet d'accord sur la reconnaissance mutuelle dans le domaine financier entre la Suisse et la Grande-Bretagne, en particulier, a connu des avancées réjouissantes. Les négociations y relatives ont été lancées formellement au niveau gouvernemental. L'Association suisse des banquiers soutiendra le SFI de son mieux tout au long du processus. Elle poursuit également ses travaux sur d'autres dossiers bilatéraux. Dans ce cadre, elle a des échanges très réguliers avec le SFI, afin que les préoccupations bien connues de la branche restent à l'ordre du jour et soient mises en œuvre le plus rapidement possible.

«Au-delà des relations avec l'UE, l'ASB reste mobilisée en faveur d'une amélioration générale de l'accès au marché d'Etats importants pour les prestataires suisses de services financiers.»



2'694

Mentions de l'ASB dans la presse écrite

15

Prises de position et réponses
à des consultations

255

Demandes reçues des médias

111

Communiqués de presse, articles d'actualité et
articles d'opinion diffusés sur www.swissbanking.ch

24

Circulaires (suivi fiscal et réglementaire)



19

Etudes, directives et
guides publiés

901'000

Clics sur www.swissbanking.ch

environ 21'000

Abonnements au bulletin d'information (état au 01.07.2021)

40

Événements et manifestations

1'500

Collaboratrices et collaborateurs de
banques exerçant un mandat politique

268

Etablissements membres

500

Expert.e.s siégeant au sein des comités directeurs,
commissions spécialisées et groupes de travail de l'ASB

906

PolitRadar (suivi des affaires politiques)
(état au 01.07.2021)

365

Publications sur les réseaux sociaux par canal

8'569

Followers sur Twitter (état au 01.07.2021)

12'458

Followers sur LinkedIn (état au 01.07.2021)

4 L'Association suisse des banquiers au service des banques

Au-delà des priorités politiques, pour toutes les activités bancaires ainsi que dans le domaine de la formation, l'ASB s'engage en faveur de conditions-cadres attrayantes et tournées vers l'avenir. Voici un aperçu des principales évolutions intervenues à cet égard au cours de l'exercice sous revue.

Asset Management

Etroite coopération institutionnelle avec l'Asset Management Association Switzerland (AMAS)

La Suisse est un centre d'Asset Management d'envergure mondiale. Afin de renforcer encore cette position, l'Asset Management Platform Switzerland (AMP) et la Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA) ont fusionné à l'automne 2020 pour former l'Asset Management Association Switzerland (AMAS). L'Association suisse des banquiers est membre de l'AMAS et dispose d'un siège au Comité. Le comité directeur Asset Management et le Comité de l'AMAS sont désormais confondus.

Des règles modernes pour une gestion compétente des avoirs des caisses de pension

A l'été 2021, le Parlement a approuvé la motion «Des rentes sûres grâce à une gestion maîtrisée des avoirs des caisses de pension», répondant ainsi à une attente que l'ASB exprime depuis longtemps. Le Conseil fédéral est donc chargé de réviser l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) pour l'adapter aux défis actuels. Il s'agit en particulier d'introduire davantage de compétences en matière de placements au sein des conseils de fondation, davantage de gestion des risques et davantage de responsabilité dans la gestion des placements.

Lancement d'une plateforme d'information sur le «troisième cotisant»

En partenariat avec la Conférence des Administrateurs de Fondations de Placement (CAFP) et l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), l'Association suisse des banquiers a lancé en 2020 la plateforme d'information [De meilleurs rendements pour des retraites plus sûres](#). Outre des informations sur les évolutions récentes en matière de prévoyance professionnelle, cette plateforme présente en particulier des réformes visant à augmenter les revenus de la fortune.

Formation

Réforme de la formation commerciale de base «Employé-e-s de commerce 2022»

Pour la place financière, la qualité de la formation de la relève est un enjeu essentiel. Chaque année, environ un millier de jeunes passent par l'apprentissage commercial Banque et par les formations continues qui y sont associées pour faire leurs premiers pas dans le secteur bancaire. L'ASB demande dès lors le maintien d'un apprentissage commercial de haute qualité dans le cadre de la réforme «Employé-e-s de commerce 2022» en cours. A l'été 2021, elle a salué le report d'un an de cette réforme, qui permettra de clarifier les points en suspens. Elle suit l'évolution de la situation avec attention et reste mobilisée en faveur d'une formation exigeante dont profiteront à la fois les futur.e.s diplômé.e.s et les membres de l'Association suisse des banquiers.

Nouvelle rubrique «Apprentissage tout au long de la vie» sur le site Internet de l'ASB

Les compétences exigées dans le secteur financier évoluent. Les nouveaux profils professionnels, la numérisation ainsi que la finance durable, sujet prégnant aujourd'hui, nécessitent que le personnel bancaire se forme en permanence. L'Association suisse des banquiers s'engage en faveur de conditions-cadres optimales et propose désormais sur son site Internet [swissbanking.ch](https://www.swissbanking.ch) des informations complètes sur l'apprentissage tout au long de la vie, y compris des aides à l'orientation.

Nouvel explorateur de profils professionnels

L'apprentissage dans une banque suisse ouvre la voie à un large éventail de carrières et de formations continues attrayantes. L'explorateur de profils professionnels désormais intégré sur le site Internet [swissbanking.ch](https://www.swissbanking.ch) de l'ASB est un véritable outil de découverte destiné aux jeunes qui envisagent de se lancer dans une carrière bancaire. Il présente différentes professions du secteur financier de manière aisément accessible.

Nouvelle aide à la recherche d'une formation continue

Grâce à deux partenariats stratégiques conclus avec les plateformes [evrlearn.ch](https://www.evrlearn.ch) et [eduwo.ch](https://www.eduwo.ch), l'Association suisse des banquiers aide les collaboratrices et les collaborateurs de banques dans leur recherche d'une formation continue. Un simple clic sur les liens correspondants, à la page «Apprentissage tout au long de la vie» du site Internet [swissbanking.ch](https://www.swissbanking.ch), permet d'accéder aussitôt à l'ensemble de l'offre de formation continue dans le secteur bancaire et financier. Une aide à l'autoévaluation est également proposée aux personnes intéressées.

Numérisation

Nouveau guide relatif à la gestion des données dans les activités bancaires courantes

Le succès des banques passe par une gestion fiable des données. Au printemps 2021, l'Association suisse des banquiers a publié un [guide relatif à la gestion des données dans les activités bancaires courantes](#) et l'a présenté dans le cadre d'un webinaire. Ce guide donne des éclairages sur six cas concrets de traitements de données. Il propose des lignes directrices destinées à aider les collaboratrices et les collaborateurs de banques qui gèrent des données au quotidien.

Adoption de la réglementation sur la TRD

En septembre 2020, le Conseil national et le Conseil des Etats ont adopté la loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués (projet TRD). Cette loi-cadre est source de sécurité juridique et contribue à faire de la Suisse un pôle innovant et de premier plan en matière de TRD.

Nouvelle édition complétée du guide «Cloud» de l'ASB

Pour pouvoir tirer parti des nouvelles technologies et proposer rapidement des produits innovants à leurs client.e.s, les banques ont besoin de recourir aux prestations de cloud computing. L'Association suisse des banquiers a donc publié un [guide «Cloud»](#), qu'elle met à jour et complète lorsque c'est nécessaire. La dernière édition de ce guide intègre un chapitre sur le contrôle (audit) des prestations de cloud computing et des moyens mis en œuvre.

Document de réflexion sur les monnaies numériques de banque centrale

Ainsi que le relève le [document de réflexion publié par l'ASB](#) à l'été 2021, les monnaies numériques programmables, en particulier les monnaies numériques de banque centrale (Central Bank Digital Currencies, CBDC), recèlent une valeur ajoutée sociale et économique potentiellement importante. Des banques centrales, des banques et des entreprises technologiques du monde entier travaillent à la conception de monnaies numériques sous différentes formes ainsi que d'infrastructures de paiement adaptées.

Open finance: deux associations sectorielles posent les bases d'une place financière ouverte

En coopération avec Swiss Fintech Innovations (SFTI), l'Association suisse des banquiers a développé un système commun de répartition des rôles dans le domaine de l'open finance. SFTI centralise l'élaboration des recommandations professionnelles et techniques requises concernant l'open finance en Suisse. Quant à l'ASB, elle fédère les attentes de la branche envers les milieux politiques, les autorités et le grand public. L'approche fondée sur les mécanismes de l'économie de marché, qui est celle de la place financière suisse, se trouve ainsi dynamisée et renforcée.



Numérisation: [plus d'infos p. 13](#)



Legal et Compliance

Mise en œuvre de la LSFIn et de la LEFin par les gérants de fortune indépendants (GFI) et les banques

En vertu de la loi sur les services financiers (LSFin) et de la loi sur les établissements financiers (LEFin), l'activité des gérants de fortune indépendants est soumise à une surveillance prudentielle. Ces intermédiaires financiers doivent désormais être en possession d'une autorisation de la FINMA et s'affilier à un organisme de surveillance autorisé ainsi qu'à un organe de médiation. S'agissant des effets des nouvelles dispositions sur les banques, l'Association suisse des banquiers nourrit et coordonne un dialogue régulier avec ses membres ainsi qu'avec les parties prenantes externes.

Accès au marché et promotion

Lancement de la plateforme [finance.swiss](#)

Fin 2020, le secteur financier et la Confédération ont lancé conjointement la plateforme d'information [finance.swiss](#). Cette plateforme constitue une source centralisée d'informations détaillées sur la place financière suisse, ses activités et son rôle. Elle contribue à susciter l'intérêt pour notre place financière à travers le monde et à valoriser ses points forts par rapport à ses concurrentes internationales.

Déplacements promotionnels en Egypte et au Qatar

Le Conseiller fédéral Ueli Maurer, accompagné d'une délégation de la place financière suisse, s'est rendu en Egypte et au Qatar pendant l'été 2021. Ces déplacements, comme les précédents, visaient à renforcer les relations commerciales et le dialogue entre la Suisse et les Etats partenaires concernés ainsi qu'à mieux faire connaître les avantages de la place financière suisse

Succès de la «Swiss-UK Financial Industry Round Table»

Organisée en septembre 2020 par l'ASB, qui en assurait aussi la modération, la «Swiss-UK Financial Industry Round Table» a permis des échanges approfondis entre les représentant.e.s des autorités et des milieux économiques des deux pays. Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre des efforts visant à développer les services financiers transfrontaliers entre la Suisse et le Royaume-Uni et a eu lieu la veille du dialogue financier officiel Suisse – Royaume-Uni.

Forte participation au séminaire financier Hong Kong – Suisse 2020

La quatrième édition du [séminaire financier Hong Kong – Suisse](#), le 4 novembre 2020, a réuni plus de 120 personnes qui y ont participé en ligne. Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la gestion de fortune internationale ainsi que sur les places financières hongkongaise et suisse étaient au cœur des discussions. Ce séminaire a permis d'approfondir non seulement les bonnes relations qui unissent ces deux pôles majeurs en matière de gestion de fortune, mais aussi les échanges entre expert.e.s.



Membres et prestations

Affiliations et retraits pendant l'exercice sous revue

L'ASB a modifié les modalités de retrait de l'Association ainsi que les règles d'accès à ses prestations au printemps 2021, après le retrait de Raiffeisen. L'Association suisse des banquiers regrette ce départ et garde ses portes ouvertes à Raiffeisen. Au total, trois établissements ont quitté l'ASB et quatre nouveaux membres l'ont rejointe au cours de l'exercice sous revue (voir le [rapport de gestion, p. 26](#), pour des informations détaillées).

Intégration accrue de la Banque Migros

Depuis juin 2021, la Banque Migros est représentée au comité directeur Retail Banking ainsi qu'au sein du groupe de travail Marché immobilier. La représentativité de ces deux organes essentiels s'en trouve renforcée, de même que leur force de frappe.

Ombudsman des banques suisses et loi sur les services financiers (LSFin)

Parmi les nouvelles obligations incombant aux prestataires de services financiers en vertu de la LSFin figure celle de s'affilier à un organe de médiation, prévue à l'art. 77 LSFin. Les établissements membres de l'Association suisse des banquiers sont automatiquement affiliés à l'Ombudsman des banques suisses. Afin de permettre à d'autres établissements de faire de même, les statuts de l'ASB prévoient désormais la possibilité d'une affiliation contractuelle à l'Association.

Nouvelle identité graphique et nouvelle brochure de présentation des prestations de l'ASB

La nouvelle identité graphique de l'ASB a été dévoilée début mai 2021. L'Association suisse des banquiers se positionne comme un centre de compétences qui, grâce à son expertise en matière bancaire et financière, est un interlocuteur de choix surpar excellence pour les questions relatives à la place bancaire suisse. Sa nouvelle identité graphique, plus moderne, reflète cette ambition en conjuguant design et expertise: le site Internet reconfiguré de l'ASB constitue une plateforme top-of-mind dédiée aux questions bancaires ainsi qu'aux faits et chiffres du monde financier. En parallèle, l'ASB a élaboré une [brochure](#) qui récapitule de manière claire et concise les prestations proposées à ses membres.

Nouvelle plateforme de publication des avoirs sans contact et en déshérence

La banque de données et la plateforme de publication des avoirs sans contact et en déshérence auprès de banques suisses ont été remaniées et sont entrées en service sous leur forme nouvelle le 17 mai 2021. La plateforme de publication est accessible à l'adresse dormantaccounts.ch. Ses fondements juridiques demeurent les Directives de l'ASB relatives au traitement des avoirs sans contact et en déshérence auprès de banques suisses, l'art. 37m de la loi sur les banques et les art. 45 à -59 de l'ordonnance sur les banques. La mise en ligne de cette nouvelle plateforme marque l'aboutissement d'un projet qui a mobilisé l'ASB pendant deux ans et demi et comprenait notamment la reprogrammation du logiciel.



Réglementation

Programme de crédits aux PME

Afin d'aider ses membres, l'Association suisse des banquiers a élaboré et tient à jour des Lignes [directrices pour le traitement des crédits COVID-19](#). Il s'agit, d'une part, de répondre aux questions clés concernant la mise en œuvre du programme de crédits aux PME par les banques et, d'autre part, de formuler des recommandations à l'intention des banques participantes.

Régime des petites banques

La modification de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Les petits établissements particulièrement liquides et bien capitalisés peuvent désormais demander à intégrer le régime des petites banques, qui leur permet de bénéficier d'exigences simplifiées pour le calcul et la publication des fonds propres nécessaires ainsi que d'autres allègements réglementaires. Cela améliore la réglementation bancaire en termes de proportionnalité.

PostFinance

Le Conseil fédéral a décidé d'adapter la révision partielle de la loi sur l'organisation de la Poste au vu des réponses à la consultation. Il est prévu que la Poste ne soit plus l'actionnaire majoritaire de PostFinance, qui sera séparée du groupe Poste. L'Association suisse des banquiers se mobilise pour que la levée de l'interdiction faite à PostFinance d'octroyer des crédits et des hypothèques soit subordonnée à une privatisation.

Fiscalité / impôts

Taxe espagnole sur les transactions financières

Depuis le 1er janvier 2021, tout achat d'actions d'entreprises espagnoles cotées et dont la capitalisation boursière est supérieure à EUR 1 milliard est soumis à une taxe sur les transactions financières. Cette taxe, qui s'élève à 0,2 % du montant de l'achat, est due quels que soient le pays de domicile de l'acheteur et le lieu où s'effectue la transaction.

Publications de la pratique en matière de TVA

Au printemps 2021, les Infos TVA concernant les secteurs ont été adaptées à la LSFIn et à la LEFin pour ce qui concerne le domaine financier. Il s'agit d'une adaptation purement rédactionnelle, qui intègre les nouvelles notions de la LSFIn et de la LEFin sans entraîner de changement sur le plan fiscal. Pour sa part, l'Asset Management Association Switzerland a adapté son modèle de contrat de placement collectif de capitaux en fonction de la nouvelle terminologie.



Révision de la loi sur l'EAR et de l'ordonnance sur l'EAR

Dans le cadre du premier cycle d'examens concernant la mise en œuvre nationale de la norme sur l'échange automatique de renseignements (EAR), le Forum mondial a adressé diverses recommandations à la Suisse. La loi sur l'EAR et l'ordonnance sur l'EAR ont été révisées en conséquence, les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. Le nombre des modifications ainsi que leurs impacts sur les banques ont été réduits au minimum.

Demandes groupées FATCA

A l'automne 2020, l'autorité fiscale américaine (Internal Revenue Service, IRS) a formulé pour la première fois une demande groupée d'assistance administrative (accord FATCA) concernant des comptes sans déclaration de consentement (Non-Consenting U.S. Accounts). Ces comptes ont été communiqués à l'IRS non pas sous forme individualisée dans le cadre de la déclaration FATCA annuelle, mais sous forme agrégée. La divulgation s'effectuant conformément à la loi FATCA suisse, les banques étaient prêtes à fournir les données. L'Administration fédérale des contributions a informé les titulaires de compte concerné.e.s par publication dans la Feuille fédérale.

Finance durable

Position de principe des banques sur la finance durable

Dans une prise de position et un rapport détaillé publiés en 2020, l'Association suisse des banquiers a analysé le cadre politique idéal à mettre en œuvre pour que la place financière suisse puisse se positionner comme un pôle international de premier plan en matière de finance durable. Outre l'élimination des obstacles réglementaires et l'instauration de règles internationales en matière de transparence, il est essentiel que les impacts externes soient tarifés et intégrés directement dans les transactions économiques, par exemple au moyen de taxes incitatives.

Révision de la loi sur le CO₂

A l'été 2021, le peuple suisse a rejeté à une courte majorité la loi sur le CO₂, qui devait constituer la base de référence pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Les banques s'efforcent néanmoins de faire preuve de transparence quant aux risques financiers liés au climat, ainsi que de proposer des produits durables de financement et de placement. L'ASB va rester mobilisée pour qu'émerge, en matière de protection du climat, une solution viable et susceptible de recueillir une large adhésion.



Finance durable: [plus d'infos p. 12 et suivante](#)

Politique économique et recherche

Baromètre bancaire 2021

Il ressort du [Baromètre bancaire 2021](#) que le secteur bancaire contribue de manière déterminante au succès de la place financière suisse. Notre pays reste leader mondial dans le domaine du Wealth Management transfrontalier. Pendant la pandémie de COVID-19, les banques ont parfaitement assuré l'approvisionnement de l'économie en crédits. Leur résultat consolidé s'est inscrit en hausse en 2020.

Etude sur l'importance du secteur financier suisse

Le secteur financier joue un rôle important au sein de l'économie suisse. En 2019, il a généré environ un huitième de la valeur ajoutée brute et un peu de plus de 8 % de l'ensemble des emplois en Suisse en dépendaient directement ou indirectement. Comme le montre [l'étude annuelle réalisée par BAK Economics](#) sur mandat de l'ASB et de l'Association Suisse d'Assurances, le secteur financier est en outre un solide contributeur aux recettes fiscales de l'Etat, dont il assure environ 13 %.

Mesures de politique économique consécutives à la pandémie de COVID-19

Le Conseil fédéral a soutenu les entreprises suisses par un train de mesures visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. En mai 2021, en vue d'une normalisation, il a esquissé sa stratégie de transition pour la politique économique, laquelle s'articule autour de trois axes: normalisation, accompagnement du changement structurel et revitalisation. La réduction de la dette étant essentielle pour pouvoir affronter d'éventuelles futures crises, le Conseil fédéral a décidé que les distributions supplémentaires de la BNS seront comptabilisées à l'avenir comme recettes extraordinaires. Il va en outre soumettre à consultation deux solutions pour réduire la dette résultant de la pandémie de COVID-19 conformément au mécanisme de frein à l'endettement, ce à quoi l'ASB est favorable.

Politique monétaire, stabilité du marché financier

Dans son monitoring des risques 2020, la FINMA a identifié pour les établissements financiers sept risques principaux, dont un nouveau: le risque de défauts de paiement ou de corrections sur les prêts aux entreprises et les emprunts d'entreprises à l'étranger. Le Rapport sur la stabilité financière 2021 de la BNS constate que les banques suisses, grâce à leur solide base de fonds propres, ont fait preuve d'une grande capacité de résistance pendant la pandémie de COVID-19.

Résilience en matière de trafic des paiements

Le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) de proposer des solutions pour garantir le trafic des paiements, ainsi que l'exige la loi, en cas de pénurie d'électricité de plusieurs semaines. En coopération avec des représentant.e.s des banques dont l'ASB assure la coordination, l'OFAE est en train d'élaborer d'éventuelles mesures de crise à cet effet. Il les transmettra à l'ASB sous forme de recommandations d'ici la fin de l'année 2021.

5 Rapport de gestion 2020 / 2021 de l'ASB

Marche générale des affaires

L'Association suisse des banquiers (ASB) est une association à but non lucratif dont le financement est assuré majoritairement par les cotisations des membres. Par décision de l'Assemblée générale du 12 septembre 2019, l'exercice comptable a été modifié et fixé du 1er avril au 31 mars. Ce changement a pris effet en 2020. Les chiffres comparatifs indiqués dans les présents comptes annuels se réfèrent dès lors à un exercice prolongé (du 1er janvier 2019 au 31 mars 2020), de sorte que les cotisations des membres s'inscrivent en baisse à environ CHF 20 millions.

L'Association suisse des banquiers comptait 268 établissements membres et quelque 11 770 membres individuels à la fin de l'exercice. Au cours de l'exercice sous revue, quatre établissements se sont affiliés à l'ASB et trois s'en sont retirés. Deux établissements ayant fusionné, le nombre d'établissements membres de l'Association suisse des banquiers est resté inchangé entre l'exercice sous revue et l'exercice précédent. La légère baisse du nombre de membres individuels est liée au retrait de Raiffeisen. Au cours de l'exercice sous revue, l'effectif de l'ASB est resté stable et s'est établi, en moyenne annuelle et en équivalents plein temps, à environ cinquante personnes.

Réalisation d'une évaluation des risques

L'évaluation des risques qui a été réalisée n'a conduit à aucun changement d'appréciation. Elle n'a donc donné lieu qu'à des adaptations mineures et de pure forme, qui ont été arrêtées par l'Audit Committee le 26 mai 2021. Au vu des informations actuellement disponibles, l'Association suisse des banquiers estime qu'il n'existe à ce jour et à brève échéance aucun risque individuel majeur susceptible de compromettre son existence. De même, le cumul des risques individuels ne met pas en péril la pérennité de l'ASB.

Activités de recherche et développement

L'Association suisse des banquiers mène d'intenses travaux de fond sur de nombreux sujets bancaires qui, dans l'immédiat comme à plus long terme, sont importants pour la place financière suisse. Elle contribue ainsi au développement de cette dernière, dans le but de renforcer sa compétitivité et de préparer son avenir.

Événements exceptionnels

La pandémie persistante de COVID-19 a continué de mettre l'économie à rude épreuve pendant l'exercice sous revue, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME). En coordonnant les programmes de crédit et en formulant des recommandations concernant la gestion des risques d'insolvabilité, l'ASB a grandement contribué à atténuer les conséquences économiques de la crise sanitaire. En interne, grâce au fonctionnement exemplaire des systèmes informatiques et au télétravail, l'Association a poursuivi ses activités en toute fluidité. Elle a notamment organisé de nombreux événements sous forme de webinaires et de manifestations virtuelles.

Perspectives

Tout risque sanitaire lié à la pandémie de COVID-19 n'étant pas écarté, l'ASB a renoncé cette année encore à réunir une Assemblée générale avec la participation physique de ses membres. Ces derniers pourront exercer leur droit de vote par écrit. La Journée des banquiers, en revanche, se tiendra en mode hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel, moyennant de strictes consignes sanitaires, et en distanciel.

Bâle, le 24 août 2021



Jörg Gasser
CEO



Melanie Knijff
Responsable Operations



6 Bilan

en CHF

Actifs	31.03.2021	31.03.2020
Liquidités et actifs détenus à court terme	21'720'855	21'966'221
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	60'540	196'452
Autres créances à court terme	554'245	830'033
Actifs de régularisation	218'746	176'833
Total des actifs circulants	22'554'386	23'169'539
Immobilisations financières	13'729'374	12'935'957
Immobilisations corporelles	3'700'001	3'700'001
Total des actifs immobilisés	17'429'375	16'635'958
Total des actifs	39'983'761	39'805'497

Passifs	31.03.2021	31.03.2020
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	422'139	236'249
Autres dettes à court terme	219'955	760'279
Passifs de régularisation	1'144'527	1'083'584
Provisions à court terme	894'000	932'000
Total des capitaux étrangers à court terme	2'680'621	3'012'112
Provisions et postes analogues prescrits par la loi	26'240'000	25'800'000
Total des capitaux étrangers à long terme	26'240'000	25'800'000
Total des fonds étrangers	28'920'621	28'812'112
Capital de l'Association	6'961'000	6'961'000
Réserves	4'102'140	4'032'385
Total des capitaux propres	11'063'140	10'993'385
Total des passifs	39'983'761	39'805'497

7 Compte de résultat

en CHF

	01.04.20 – 31.03.21 (12 mois)	01.01.19 – 31.03.20 (15 mois)
Contributions des membres	19'679'469	26'137'589
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	1'186'829	1'797'988
Total des produits d'exploitation	20'866'298	27'935'577
Charges de matériel et de prestations de services	-7'252'957	-9'760'352
Charges de personnel	-11'982'927	-15'848'571
Autres charges d'exploitation	-1'968'075	-2'724'807
Total des charges d'exploitation	-21'203'959	-28'333'730
Résultat d'exploitation	-337'661	-398'153
Charges financières	-72'364	-70'653
Produits financiers (y compris gains de change non réalisés)	943'599	734'102
Produits hors exploitation	40'524	50'303
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	-2'103'880	-1'287'000
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	1'650'051	1'013'075
Impôts directs	-50'514	-23'726
Benefice de l'exercice	69'755	17'948

8 Tableau des flux de trésorerie

en CHF

	01.04.20 – 31.03.21 (12 mois)	01.01.19 – 31.03.20 (15 mois)
Résultat de l'exercice	69'755	17'948
Variation de valeur sur immobilisations financières	-754'729	-139'232
Variation des actifs circulants	369'787	1'362'602
Variation des fonds étrangers	-293'491	-304'767
Variation des provisions	402'000	441'000
Flux de fonds du résultat opérationnel	-206'678	1'377'551
Investissements en actifs immobilisés	-38'688	-197'027
Flux de fonds d'investissement	-38'688	-197'027
Total des flux de fonds	-245'366	1'180'524
Etat des liquidités au début de l'exercice	21'966'221	20'785'697
Etat des liquidités à la fin de l'exercice	21'720'855	21'966'221
Total des flux de fonds	-245'366	1'180'524

9 Annexe

Informations sur les principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels de l'Association suisse des banquiers, dont le siège est à Bâle, ont été établis conformément aux prescriptions du droit suisse, en particulier les articles du Code des obligations sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 961).

Dans le cadre de l'Assemblée générale du 12 septembre 2019, il a été décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable, qui commence désormais le 1er avril et se termine le 31 mars. Ce changement a pris effet au 31 mars 2020, de sorte que les chiffres comparatifs indiqués dans les présents comptes annuels se réfèrent à un exercice prolongé (du 1er janvier 2019 au 31 mars 2020).

La présentation des comptes nécessite de la part de la direction des estimations et des appréciations susceptibles d'influer sur le montant des actifs et des passifs comptabilisés à la date d'établissement du bilan, mais aussi sur le montant des charges et des produits de l'exercice. La direction détermine selon sa libre appréciation l'usage qu'elle entend faire des marges de manœuvre prévues par la loi en matière d'évaluation et de comptabilisation.

Dans l'intérêt de l'Association et sous réserve de respecter le principe de précaution, elle peut comptabiliser des amortissements, des correctifs de valeur et des provisions supérieurs à ce qui est économiquement nécessaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées en principe à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des correctifs de valeur. L'immeuble d'exploitation est amorti linéairement, sauf la valeur du terrain. En cas d'indices de surévaluation, les valeurs comptables sont réexaminées et, le cas échéant, corrigées.

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

en CHF

	31.03.2021	31.03.2020
a) Liquidités et actifs détenus à court terme		
Liquidités	7'948	11'030
Créances sur les banques	21'712'907	21'955'191
	21'720'855	21'966'221
b) Immobilisations financières		
Titres au prix du marché	13'524'874	12'731'457
Titres au coût d'acquisition	204'500	204'500
	13'729'374	12'935'957
c) Immobilisations corporelles		
Installations / mobilier / équipements informatiques	1	1
Immeuble d'exploitation à Bâle	3'700'000	3'700'000
	3'700'001	3'700'001
d) Provisions (à court et long terme)		
pour risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association	27'134'000	26'732'000

Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

en CHF

a) Charges extraordinaires, uniques ou hors période	01.04.20 – 31.03.21 (12 mois)	01.01.19 – 31.03.20 (15 mois)
Constitution de provisions à court terme	344'000	87'000
Constitution de provisions à long terme	1'700'000	1'200'000
Autres	59'880	0
	2'103'880	1'287'000

Des provisions supplémentaires ont été constituées pour couvrir les risques généraux liés aux activités d'exploitation et en vue d'assurer la pérennité de l'Association.

b) Produits extraordinaires, uniques ou hors période		
Dissolution de provisions	1'642'000	846'000
Produits exceptionnels	0	50'000
Autres	8'051	117'075
	1'650'051	1'013'075

Le financement de frais divers ainsi que la réduction des cotisations des membres en 2020 / 21 ont donné lieu à des dissolutions de provisions.

Autres informations

en CHF

a) Nombre de postes à plein temps

Au cours de l'exercice sous revue comme de l'exercice précédent, le nombre de postes à plein temps s'est établi en moyenne à plus de cinquante.

b) Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise

Les actifs mis en gage à titre de garantie d'engagements propres (immobilisations financières) s'élèvent à CHF 720 000 (exercice précédent CHF 720 000).

c) Montant des honoraires versés à l'organe de révision	01.04.20 – 31.03.21 (12 mois)	01.01.19 – 31.03.20 (15 mois)
Au titre de prestations en matière de révision	22'617	23'586
Au titre d'autres prestations de services	30'309	0

Événements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible de compromettre la fiabilité des comptes annuels 2020 / 21 ou devant être divulgué ici n'est survenu entre la date de clôture du bilan et la date d'approbation des comptes annuels par la direction, le 14 juin 2021.

10 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Ernst & Young SA
Aeschengraben 27
Case postale
4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
Téléfax: +41 58 286 86 00
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
l'Association suisse des banquiers (Swiss Banking), Bâle

Bâle, le 21 juillet 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association suisse des banquiers (Swiss Banking) comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 28 à 35) pour l'exercice de la période allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 mars 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Andreas Blumer
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Sabrina Di
Maggio (Qualified
Signature)

Experte-réviseur agréée

Association suisse des banquiers

Aeschenplatz 7

Case postale 4182

CH-4002 Bâle

office@sba.ch

www.swissbanking.ch

